



ACTU DES LYCÉES PROS

AFFICHAGE SALLE DES PROFS

N°1

8 février 2012

Pour défendre l'enseignement professionnel public sous statut scolaire

Les personnels des LP, SEP, SEGPA et EREA exigent le maintien de l'enseignement professionnel initial public sous statut scolaire au sein des établissements du ministère de l'Éducation nationale et de l'Agriculture. Ils refusent catégoriquement l'éventualité d'un transfert des personnels enseignants de la voie professionnelle vers les régions.

Ils exigent le rétablissement des moyens, en structures et en postes, indispensables à une véritable rénovation de l'enseignement professionnel initial public sous statut scolaire.

Ils refusent les mesures favorisant le développement de l'apprentissage au détriment de l'enseignement professionnel initial public sous statut scolaire.

Le SNUEP-FSU appelle les personnels des LP, SEP, SEGPA, EREA, lycées agricoles à se réunir dans les établissements, dans les départements, dans les académies pour décider collectivement des actions à mettre en œuvre. Nous devons nous mobiliser pour empêcher les suppressions de postes, les fermetures d'établissements et obtenir le maintien d'un enseigne-

ment professionnel public, sous statut scolaire, de qualité.

L'intersyndicale a décidé d'appeler les personnels à signer massivement une pétition nationale dont le lancement a été fait avec 1000 premières signatures de responsables nationaux, académiques et départementaux de toutes nos organisations.

Site : <http://pourlenseignementprofessionnelpublic.org>

BAISSE DE SALAIRE

Sur le bulletin de salaire de janvier : « net à payer » est en baisse.

Du fait de la hausse de divers prélèvements (taux retenue pour pension, taux d'abattements pour frais professionnels, taxe sur les complémentaires santé), les personnels de l'EN subissent une nouvelle baisse de salaire. Cette politique d'austérité du gouvernement va se traduire par une baisse du salaire moyen de 10 euros.

De plus, la valeur du point d'indice n'a pas évolué depuis le 1er juillet 2010.



**DESTRUCTION
HORAIRE
GÉNÉRALISÉE**

Le SNUEP-FSU met à la disposition des PLP et des CPE de LP, SEP, SEGPA et EREA des outils pour préparer les conseils d'administration. Il est important que les responsables établissement nous informent du résultat du vote au CA sur la DHG de leur établissement. Allez sur le site national

<http://www.snuep.com> et cliquez →



**Pour l'enseignement professionnel
Ne lâchons rien!**

SNUEP
F.S.U.

Plan titularisation des non-titulaires : Quelques élu-es et beaucoup d'oublié-es

Depuis 5 ans le gouvernement développe la précarité dans l'Éducation nationale. Le projet de loi qui vient d'être adopté par le Sénat va laisser sur le carreau un grand nombre de non-titulaires. Sur 25 000 non-titulaires seulement 8 600 répondraient aux critères. 1/3 seulement pourrait donc accéder aux concours à cause des conditions ultra sélectives mises en place.

Que penser d'une loi qui ne donne aucun chiffre et qui n'a aucun objectif ?

Les mesures restrictives

Au départ, le gouvernement

voulait écarter les services en tant que vacataires, ce qui aurait pu empêcher de nombreux collègues de se présenter. Le SNUEP-FSU et la FSU ont vigoureusement dénoncé cette mise à l'écart alors que les vacances ont proliféré au ministère de l'Éducation depuis plusieurs années. À ce jour le gouvernement n'a apporté aucune réponse à nos demandes.

Le SNUEP-FSU dénonce la manipulation politique d'un président en campagne à la veille d'une échéance électorale. Le SNUEP-FSU porte avant tout la revendication d'un plan de titula-

risation rapide qui n'écarte personne et exige l'arrêt immédiat du recours à des personnels non-titulaires

Le SNUEP-FSU revendique la mise en place de concours adaptés pour tous les non-titulaires ayant plus de 3 ans de service.

Retrouvez tout le texte sur le site du SNUEP-FSU national à :
secteur corpo
ou directement sur
<http://www.corpo.snuep.com/>

MUTATIONS INTER

À la veille du groupe de travail du mouvement spécifique (6 février) des professeurs de lycée professionnel le SNUEP-FSU dénonce encore une fois la communication par le ministère du projet de mouvement et en particulier celui des chefs de travaux. Le ministère favorise le dialogue social uniquement avec les organisations syndicales et associations corporatives **non représentatives** qui n'ont aucune légitimité (*pas d'élu-es dans les divers instances ministérielles et académiques comme les CTM, CTA, CAPA, CAPN aux dernières élections professionnelles du 20 octobre 2011*). Le SNUEP-FSU condamne fermement cette remise en cause systématique du paritarisme qui est conduite depuis 5 ans par les ministres du gouvernement Sarkozy ne respectant pas les accords de Bercy.

Le SNUEP-FSU dénonce les politiques d'austérité appliquées par le ministère (non-remplacement d'un fonctionnaire sur 2) qui entraînent de grands dysfonctionnements dans les services administratifs comme par exemple dans les services de reprographie (déconcentré sur l'académie de Versailles). Cette situation ne permet pas aux commissaires paritaires de préparer convenablement les différentes phases du mouvement national des PLP (*pas tous les documents papier en heure et en temps*) réduisant à peu de jours l'étude des documents.

Le SNUEP-FSU a demandé que le ministère entende ces différentes réalités et reporte de quelques jours les CAPN prévues le 12 mars 2012.

DELAÏ DE CARENCE

Malgré l'opposition unanime des fédérations de fonctionnaires, la loi instaurant une journée de carence dans la Fonction publique a été votée par l'Assemblée nationale. Elle s'applique au 1er janvier 2012. L'instauration d'une journée de carence pour les agents publics, les fonctionnaires et agents non-titulaires de droit public, placés en congé de maladie ordinaire. Les agents concernés ne percevront plus leur rémunération au titre du premier jour de ce congé. Ce délai de carence ne s'applique pas aux congés de longue maladie, aux congés de longue durée, aux congés pour accident de service ou maladie professionnelle et aux congés accordés à l'occasion des événements figurant à l'article L27 du code des pensions civiles et militaires de retraite (acte de dévouement dans un intérêt public art.105).

Le SNUEP-FSU rappelle son opposition à cette loi.

Pour l'enseignement professionnel
Ne lâchons rien !

SNUEP
F.S.U.